Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 056-215602582-20260302-DCM_202625-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 02 MARS 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le deux mars à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune, composé de dix-neuf membres en exercice et dûment convoqué le dix-huit février deux mille vingt-six, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yves Normand, Maire.

Conseillers présents	Yves NORMAND, Christian TRAVERT, Sophie LECANUET, Jean-Paul LE NIN, Guillemette BODIN, Yves LE BLEVEC, Isabelle RACLET, Denis BRUANDET, Karen BLEVIN, Guillaume ARTHUS, François MORICEAU, Alain DUYCK, Pascale DE SALINS, Jean-Claude RIOU
Pouvoirs	François PIERRE à Guillemette BODIN
Conseillers non représentés	Virginie LE PORT, Céline STRYHANYN, Karina LE GOFF, Jean-François MALAÜS

25 – Convention de partenariat pour l'organisation de la 48ème édition du SPI Ouest France

Monsieur Le Blévec expose :

La société Ouest France organise chaque année depuis 48 ans une compétition de voile baptisée Spi Ouest France en partenariat avec la commune de La Trinité sur Mer et la SNT.

Ce partenariat mobilise d'important moyens de la commune et il convient d'en fixer les modalités par voie de convention. Le projet de convention prévoit notamment :

- Que la société Ouest-France :
  - organise l'évènement dans sa globalité (village, restauration, régie technique, remise de prix, etc.) et s'engage à mettre un espace équipé et sonorisé sur le village du SPI
  - assure et met en œuvre le plan média,
  - mette en place une démarche en faveur du développement durable favorisant un évènement écoresponsable,
  - fasse figurer le logo de la commune sur l'ensemble des supports de communication liés à l'événement,
  - mette à disposition de la commune un kit de communication,
  - fournisse à l'ensemble des agents de la mairie 2 tickets boisson par jour et par agent
  - fournisse à chaque bénévole de la mairie une marinière de la marque Saint-James pour les remercier de leur investissement lors de l'événement.
  - mette en place une signalétique adaptée pour annoncer les parkings et les navettes
  - s'engage à organiser un pot de clôture de l'évènement avec tous les bénévoles de l'évènement, dont les bénévoles de la mairie
  - mette à disposition de la commune 60 places pour des sorties en mer
  - s'engage à faire appel à un prestataire unique pour mettre en place un dispositif prévisionnel de secours du jeudi 02 au lundi 06 avril 2026 qui sera pris en charge par la société Ouest-France
- Que, de son côté, la commune prenne en charge :
  - La mise à disposition gracieuse des espaces de parkings réservés sur le cours des Quais pour l'implantation du village et pour le stationnement des organisateurs et de ses V.I.P, de la SNSM, des pratiquants handisport et des véhicules ateliers.
  - La recherche et la mise à disposition de bénévoles pour la gestion des accès aux différentes zones privatisées par l'évènement, la sécurité aux entrées de ville et les animations ;
  - La mise en place et la gestion par ses agents de la signalétique sur l'espace public ;
  - La mise en place et la gestion des barrières et panneaux de police délimitant les zones privatisées et fermant certaines voies d'accès ;

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 056-215602582-20260302-DCM_202625-DE

- La mise à disposition d'une dizaine de véhicules navettes avec chauffeurs bénévoles pour le transport des équipes et membres de l'organisation entre les parkings relais et la zone portuaire ;
- La mise à disposition gratuite de matériels logistiques communal dont l'espace scénique
- Le pavoisement du Cours de Quais avec les drapeaux et flammes fournis par Ouest-France ;
- L'animation musicale et les concerts ;
- La fourniture d'un prix au vainqueur lors de la cérémonie de clôture.

Le temps de travail consacré par les agents est évalué pour 2026 à 127 heures pour les services techniques et 288 heures pour les autres services (Direction générale, communication, RH, finances).

Le coût prévisionnel de la manifestation pour la commune est évalué de la manière suivante :

- Moyens matériels et logistiques mis à disposition et valorisés au regard des prix observés sur le marché ou arrêtés par la collectivité ainsi que les moyens humains de la collectivité mobilisés, estimés au regard du temps passé et des taux horaires de rémunération : 29 557,50 € TTC
- Occupation du Domaine Public (village sur le parking central) : 4 441,25 € TTC
- Prestations de services et autres frais directes : 15 590,75 € TTC

Soit un total de l'aide en nature apportée en équivalent euros de 49 589,50 € TTC

Monsieur le Maire propose au Conseil de l'autoriser à signer, avec la société Ouest France, la convention pour l'organisation de la 48ème édition du SPI Ouest-France – Banque Populaire Grand Ouest telle que présentée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE le projet de convention à passer avec la société Ouest-France pour l'organisation de la 48ème édition du SPI Ouest-France Banque Populaire Grand Ouest,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et à engager les dépenses afférentes à cette manifestation.

Scrutin :

Pour : 15 voix — Yves NORMAND, Christian TRAVERT, Sophie LECANUET, Jean-Paul LE NIN, Guillemette BODIN, Yves LE BLEVEC, Denis BRUANDET, Karen BLEVIN, Guillaume ARTHUS, François PIERRE, Isabelle RACLET, Jean Claude RIOU, François MORICEAU, Alain DUYCK, Pascale DE SALINS.

Contre : 0 voix — /

Abstention : 0 voix — /

LA DELIBERATION EST ☑ ADOPTEE ☐ REJETEE ☐ AJOURNEE

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Suivent les signatures
- <u>POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME</u> –
Le 02/03/2026
Le Maire,
Yves NORMAND